

Bonn, le 10 novembre 1971

Information

441.2(3)

L
G
EF
KL
ML
EX
BS
MC

L'insertion de la "Ostpolitik" allemande dans l'ensemble de la politique européenne a été le thème principal d'un échange de vues qui a eu lieu au cours d'une réunion de travail à Bonn du groupe socialiste du Parlement européen sous la présidence des partis socialistes des Communautés européennes.

Dans un rapport exhaustif, Mme Katharina Focke, secrétaire d'Etat parlementaire de la Chancellerie, a exposé que la "Ostpolitik" du gouvernement fédéral était un élément entièrement intégré à la politique européenne concrète de préservation de la paix qui a été engagée par la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950. Elle n'est autre chose que l'élimination des hypothèques allemandes spécifiques sur la voie de la détente qui détermine, aujourd'hui, la politique d'ensemble de tous les Etats d'Europe occidentale et, par delà, également de l'OTAN. Une préservation de la paix n'est possible actuellement que si l'on reconnaît le principe que les frontières ne peuvent être modifiées par la force. Dans cet esprit, la reconnaissance des frontières par les traités de Moscou et de Varsovie constitue une contribution allemande à une "Ostpolitik" commune de l'Europe occidentale. Selon Mme Focke, il n'existe pas, dans la politique allemande, de tendances à la désintégration à l'égard de la Communauté européenne et de l'OTAN. Ce point de vue a été partagé par tous les participants.

Au cours de la discussion, une grande attention a été accordée au problème des négociations et des relations entre Bonn et la RDA qui, même dans le domaine des relations commerciales, doit être considéré comme un problème relevant de la Communauté européenne. Mme Focke a souligné que, dans la phase actuelle des négociations, aucune initiative ne devait être prise en ce domaine en vue de modifier la situation juridique existante. (Un protocole additionnel au traité de la CEE définit ces relations commerciales comme commerce inter-allemand). Il s'agit, à l'heure actuelle, de négocier l'ensemble de ces problèmes dans l'esprit des 20 points de la déclaration que le Chancelier fédéral a faite à Kassel. En cas de règlement satisfaisant, le but final devrait être la réunification des deux Etats allemands à l'ONU. A ce sujet, Mme Focke a signalé que dans le cadre de cette conception pan-européenne, un Etat ami ne prévoit pas de passer à une deuxième étape avant que la première soit achevée.